

**DEPARTEMENT
DU LOT**

République Française
COMMUNE DE MAYRINHAC-LENTOUR

**Nombre de membres
en exercice:** 15

PROCES-VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 14

Séance du vendredi 09 décembre 2022

Excusés : 1

Votants: 14

L'an deux mille vingt-deux et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 02 décembre 2022 à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Frédéric BARDIN.

Sont présents : Julie AYROLES, Frédéric BARDIN, Francis BIROU, Murielle BOUCHEZ, Sabrina BROUQUI, Sylvain CARBONNE-BLANQUI, Thierry CASSAN, Charles CRUVEILHER, Didier FAURE, Rémi LAFAGE, Christophe MATHIEU, Evelyne MOLINIER, Gilles PAJAK, Sébastien TEULET

Représentés :

Excuses : Thierry CHALIE

Absents :

Secrétaire de séance élu(e) : Sabrina BROUQUI

ORDRE DU JOUR

- Approbation du précédent procès-verbal

- 1. Adressage : dénomination des voies et places publiques
- 2. Logement T3 du Presbytère : résiliation du bail et abandon des loyers

- Questions diverses :
suppression du parterre en pierre au carrefour de la Place de l'Eglise

Objet: adressage dénomination des voies et places - DE 2022_61

Monsieur le Maire,

Rappelle la délibération n°22-09 du 15/02/22 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'adressage de la commune.

Informe les membres présents :

De la réalisation de plusieurs réunions communales avec le SDAIL,

De la consultation de la population par le biais de permanences en mairie avec « cahier de doléances » et d'une réunion publique,

Du fait qu'il appartient au Conseil Municipal d'arrêter de manière définitive, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune,

Fait part au Conseil Municipal des propositions suivantes (plans annexés):

	NOM VOIE
1	Chemin de Bellevue
2	Chemin de Bouyou
3	Chemin de Boy

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2022

4	Chemin de Busquille
5	Chemin de Champ Grand
6	Chemin de Combe Escure
7	Chemin de Force
8	Chemin de la Fontaine
9	Chemin de la Guitardie
10	Chemin de la Noyeraie
11	Chemin de Lafont
12	Chemin de Lagineste
13	Chemin de Lagrèze
14	Chemin de Laumière Haute
15	Chemin de Laurent
16	Chemin de Lentour
17	Chemin de Sol
18	Chemin des Baudines
19	Chemin des Bois
20	Chemin des Bouygues
21	Chemin des Carbonnières
22	Chemin des Crêtes
23	Chemin des Crozes
24	Chemin des Guitards
25	Chemin des Prugues
26	Chemin du Lavoir
27	Chemin du Réal
28	Chemin de la Plane
29	Côte du Garrit
30	Impasse de Champ Grand
31	Impasse de la Scierie
32	Impasse des Claux
33	Impasse des Jeux
34	Impasse du Champ d'Aubiat
35	Impasse du Château Vieux

36	Passage des Courredous
37	Passage des Ecoliers
38	Passage du Four à Pain
39	Place de l'Eglise
40	Place des Cadets
41	Route d'Autoire
42	Route d'Aynac
43	Route de Bonnefont
44	Route de Boutel
45	Route du Causse
46	Route de Cayssac
47	Route de Gontal
48	Route de la Remise
49	Route de la Roudétie
50	Route de la Source
51	Route de Lacoste
52	Route de Laguizayrie
53	Route de Lapradelle
54	Route de Laumière
55	Route de Lavour
56	Route de Mas Vergnet
57	Route de Milhou
58	Route de Padirac
59	Route de Pech Castan
60	Route de Saint-Céré
61	Route de Saut Petit
62	Route d'Envergne
63	Route des Ginibres
64	Route du Bos
65	Route du Cayrel
66	Route du Château
67	Route du Granjou

68	Route du Limargue
69	Route du Marais
70	Route du Mas de Marty
71	Route du Pilou
72	Route du Pontet
73	Route du Roc
74	Rue de la Mairie
75	Rue de l'Alzou
76	Rue de Monticou
77	Rue des Ateliers
78	Rue du 11 Novembre 1918
79	Rue du Carreyrat
80	Rue du Charron
81	Rue du Stade
82	Ruelle des Grangettes

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Adopte les dénominations des voies proposées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Charge Monsieur le Maire de procéder à la consultation et à la commande des plaques et poteaux,

Pour: 14

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Logement T3 du Presbytère : résiliation du bail et abandon des loyers - DE 2022 62

Monsieur le Maire,

Rappelle,

*qu'il a été proposé au conseil municipal lors de la réunion du 29/08/2022, le lancement d'une procédure d'expulsion à l'encontre de la locataire du T3 du Presbytère, proposition refusée par le conseil municipal car longue et coûteuse,

*que cette locataire est partie et n'habite plus le logement depuis mi juillet 2022 et qu'elle n'a pas remis les clés à la Commune lors de son départ,

Informe:

*qu'après quatre mois de tentatives de négociations, par téléphone et mails, un accord a enfin été trouvé, la locataire a envoyé un courrier précisant qu'elle était partie du logement à la date du 21/07/2022,

*qu'au 09/12/2022 le montant des loyers impayés est de 4 369.86 €

Propose:

Considérant que cette locataire n'a payé aucun loyer depuis son entrée dans le logement, que les relances et procédures du Trésor Public sont restées infructueuses, que cette personne ne travaille pas et ne semble disposer d'aucune ressource, que cette personne a un enfant en bas âge à charge,
d'accepter la résiliation du bail au 21/07/2022 (sans préavis) et d'annuler tous les loyers dus à compter de cette date,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Accepte la proposition ci-dessus,

Pour: 14

Contre: 0

Abstention: 0

Questions diverses

- ◆ Tour de l'arbre en pierre au carrefour de la Place de l'Eglise accidenté: le conseil est favorable à la suppression
- ◆ Coupures d'électricité: il faut télécharger l'application ECOWATT.
Une permanence doit être tenue en mairie pendant les coupures afin de pouvoir donner les coordonnées des services de secours.
- ◆ Station d'épuration: faucardage en cours, curage prévu en mars 2023
- ◆ Point sur le personnel technique
- ◆ Auberge: l'état des lieux et la remise des clés ont été faits le 30/11/22.
Les candidats vont être reçus en décembre.
Audit en cours pour remédier aux soucis énergétiques connus afin de trouver des solutions (travaux à faire)
- ◆ Noël des enfants et des aînés
- ◆ Deux sessions de formation secourisme en janvier 23
- ◆ Voeux mi janvier 23
- ◆ Réunion des élus prévue le 13 janvier 2023 à 20h30 au Presbytère.

Levée de la séance à 22h22.

Approbation du PV lors de la séance du 27/02/2023.

Remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contre : 0
Abstention(s) : 0
Pour : 13

Madame Sabrina BROUQUI

Monsieur Frédéric BARDIN

